

**MAIRIE DE  
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2023**

**Date de convocation : 28/03/2023**

**Date d'affichage : 28/03/2023**

**Conseillers**

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à vingt heures trente,  
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,  
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses  
Votants : 12 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,  
Maire

**Etaient présents** : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique

**Etaient excusés** : M. SERVANT Dimitri, M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), M. DELETANG Grégory

**Etaient absentes** : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**DCM 2023-04-021**

**1.1. Commande publique - Marchés publics**

**Cadastre et urbanisme - Mise en place de Mon Territoire Carto et module cadastre / ADS - proposition de la SARL SOGEFI**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une proposition de la SARL SOGEFI - 103 avenue de Castres - 31500 TOULOUSE pour la mise en place d'une licence premium Mon Territoire Carto avec module cadastre et une licence Module ADS (urbanisme) pour un montant global de 2 238 € HT, soit 2 686 € TTC.

La maintenance annuelle est chiffrée à 663 € HT, soit 796 € TTC.

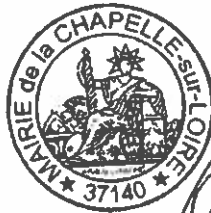
SOGEFI propose également en option une licence module DECI avec intégration de données et interface logiciel tiers pour un montant global de 575 € HT, soit 690 € TTC ; à ce montant, s'ajoute une maintenance annuelle chiffrée à 90 € HT, soit 108 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** la proposition de la SARL SOGEFI pour un montant global de 3 566 € HT, soit 4 279,20 € TTC dont une maintenance de 753 € HT, soit 903,60 € TTC
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces inhérentes à cette délibération
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023.

*Pour extrait certifié conforme,*

La secrétaire,  
GALET Florence



Le Maire,  
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le - 5 AVR. 2023

ID : 037-213700586-20230403-DCM\_2023\_04\_021-DE

